



D23TJEAN119

**RENOUVELLEMENT DU RESEAU EAU POTABLE
ROUTE DEPARTEMENTALE N° 124
COMMUNE DE NANTILLE**

DEVIATION

**LA PRÉSIDENTE DU DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME
LE MAIRE DE NANTILLE**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la route, et notamment les articles R 411-8, R 411-21-1R 411-25

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, modifié par arrêtés successifs,

VU l'avis favorable de Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime en date du 21 août 2023,

VU l'avis favorable de Monsieur le Maire d'Asnières-La-Giraud en date du 20 août 2023,

VU l'avis réputé favorable de Madame le Maire de Sainte-Même,

CONSIDERANT les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable sur la Route Départementale n° 124, en et hors agglomération, dans la commune de Nantillé, du 22 août au 31 octobre 2023.

SUR PROPOSITION de Monsieur le Directeur Général des Services du Département de la Charente Maritime,

ARRÊTENT

ARTICLE PREMIER - Durant la période du 22 août au 31 octobre 2023, sur la section de la Route Départementale n° 124, comprise entre le PR 33+061 et le PR 34+420, voie non classée à grande circulation, section en et hors agglomération dans la commune de Nantillé en raison des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable, la circulation et le stationnement des véhicules seront interdits.

Une déviation sera mise en place par les Routes Départementales n° 124, n° 150, n° 217 et n° 120.

ARTICLE 2 - Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées aux usagers par une signalisation conforme à l'instruction interministérielle du 24 novembre 1967.

Les travaux seront réalisés par l'entreprise SADE CGTH, 5 Rue Denis Lapin, 17430 Tonnay-Charente
Responsable des travaux M. DEBLAIS Benoit - tél : 06.21.10.79.61.

La signalisation sera mise en place par l'entreprise DUBREUILH SAS, Agence de Charente-Maritime, ZA des Brandes, 17610 Chaniers.